

# RÉSEAU NATIONAL « JEUNES EN ERRANCE »

Mars 2015

Bulletin n°1-2015

## SOMMAIRE

Articles, revues, livres, rapports.....	2
Les salles de consommation à moindre risque .....	3
In memoriam... Pedro Meca.....	3
Rencontre avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale.....	4
Le réseau « Jeunes en errance » 2015 .....	6
La « nouvelle cordée » .....	6
La Garantie Jeunes .....	7
Hébergement et Logement.....	8

***Ce bulletin est réalisé et diffusé par les CEMÉA avec l'aide financière du Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité (Direction Générale de la Cohésion Sociale).***

***Il est adressé aux structures au travail avec des jeunes en errance.***

CEMÉA. 24 rue Marc Seguin. 75883 Paris cedex 18

Site « jeunes en errance » : [www.cemea.asso.fr/jeunes-en-errance](http://www.cemea.asso.fr/jeunes-en-errance)

Contact : francois.chobeaux@cemea.asso.fr

## **ARTICLES, REVUES, LIVRES, RAPPORTS...**

---

### ***Vivre en squat. Une bohème populaire au XXIème siècle.***

Anne Petiau et Lionel Pourtau, CNRS Editions, Paris, 2014

C'est une plongée socio-anthropologique dans les squats « *ouverts* » parisiens, ces squats militants artistiques, culturels, sociaux, qui revendiquent d'exister sur la place publique. Un travail de plusieurs années, en articulation avec la mission Squats de Médecins du Monde.

Le sous-titre pourrait laisser croire à une esthétisation de ces squats comme alternative culturelle post-moderne ; ouf, il n'en est rien.

Le long travail d'observation et d'enquête est rigoureux. Les personnes et les formes de vies sont montrées dans toutes leurs complexités, leurs ambivalences et leurs richesses, dans une première partie essentiellement ethnographique.

La seconde partie se penche sur les questions de santé et d'exercice des droits sociaux en regardant plus largement les rapports de force, de tensions et de pouvoirs qui existent dans ces domaines et la façon dont les squatteurs peuvent agir à leur avantage dans ce système. On passe là à une sociologie de l'acteur collectif explicitement référée aux travaux américains de l'École de Chicago.

Alors certes, il n'est pas question des squats de misère, d'immigration, ni des squats poubelles sordides. C'est dit clairement. Mais voici un magnifique outil pour qui veut avancer dans la compréhension des dynamiques des squats, après le tout récent livre de Tristana Pimor (*Zonards. Une famille de rue*. PUF 2014) et celui de Florence Bouillon (*Les mondes du squat*. PUF 2009). Et après, autre approche, le roman documentaire ethnographique *Squat* de Yannick Bouquard (éditions du Rouergue 2014).

### ***Pairs et santé dans l'errance***

François Chobeaux. Dans Yaelle Amsellem-mainguy et Eric Le Grand (dir.), *Education pour la santé par les jeunes. La prévention par les pairs*. « Cahiers de l'Action » n°43, INJEP, 2014. p. 51-56.

Dans cet efficace recueil de réflexions et de pratiques, et d'analyses critiques, portant sur la, prévention santé par les pairs-jeunes, un retour sur les observations et les acquis du réseau Errance. Les stands de prévention-information-auto support sur les pratiques addictives, les conseils des plus anciens, le statut et le fonctionnement des connaissances « *profanes* » de santé, la question de la validité de l'entrée en relation par la santé avec des personnes qui ne s'aiment pas...

## **LES SALLES DE CONSOMMATION À MOINDRE RISQUE (SCMR)**

---

On se souvient de l'échec d'une tentative d'ouverture à Paris. Les riverains s'étaient fortement opposés, et le Conseil d'Etat n'avait pu que constater que la loi n'était pas vraiment claire et que la procédure d'ouverture avait été un peu rock and roll.

On sait aussi que « *ça bouge* » sur le terrain, qui n'attend pas. Des espaces existent dans des CAARUD, dans des bus de prévention...

On sait aussi que des maires de grandes villes, telles Paris et Bordeaux, se sont très clairement positionnés pour l'ouverture de salles dans leurs communes.

Une base législative solide va peut-être émerger du projet de loi relatif à la santé, dont l'examen en commission va avoir lieu ce mois de mars.

Le texte déposé par le gouvernement dit « *promouvoir et superviser les comportements, les gestes et les procédures de prévention des risques. La supervision consiste à mettre en garde les usagers contre les pratiques à risques, à les accompagner et leur prodiguer des conseils relatifs aux modalités de consommation des produits mentionnés ... afin de prévenir ou de réduire les risques de transmission des infections et les autres complications sanitaires. Elle ne comporte aucune participation active aux gestes de consommation* ».

## **IN MEMORIAM...PEDRO MECA**

---

Pedro Meca est décédé mardi 17 février 2015. Prêtre dominicain, amoureux de la vie, il était travailleur social auprès des paumés et des SDF. On se souviendra de l'épique "Bistrot du curé", bar de nuit et de prévention du bas de Saint Michel à Paris, lieu de passage de tous les oiseaux de nuit du quartier où un travail social de proximité s'inventait, et où les notions de "bas seuil d'exigence" et d'inconditionnalité étaient mise en acte bien avant que d'autres les découvrent et les importent d'Amérique. On se souviendra aussi de l'invention de "La moquette" rue Gay Lussac à Paris, lieu d'accueil de nuit (toujours actif) où on ne dort pas, lieu de rencontre de SDF, d'ADF (avec domicile fixe), de stagiaires en travail social, de militants et de bénévoles, d'artistes parfois autoproclamés, où on ne sait pas toujours qui est qui... et où il y a de la vie, une sacrée vie même parfois !

Il y a quelques mois Pedro répondait immédiatement, comme d'habitude, à des jeunes en formation qui cherchaient à élargir leur compréhension des jeunes en errance. Il était un des compagnons du réseau « *Jeunes en errance* » dont il avait suivi avec attention et intérêt la naissance.

## **RENCONTRE AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COHÉSION SOCIALE**

---

Un tout récent point sur les actions « *Jeunes en errance* » fait apparaître des attentions et des intérêts très convergents :

### ***Points d'Accueil et d'Ecoute pour les Jeunes, et Maisons Des Adolescents***

Une étude nationale est en cours, conduite par un cabinet spécialisé. L'objectif est de faire une cartographie des pratiques, d'évidence très larges et très diverses pour les deux types de structures : des PAEJ font de l'entretien individuel quand d'autres font de l'accueil de fugueurs, des MDA sont encore très hospitalières quand d'autres sont des centres de ressources psycho-sociaux. Une des questions, qui sera à traiter après la remise du rapport final, sera l'amélioration de l'articulation de ces dispositifs avec les Missions Locales et les structures de l'urgence sociale « *Jeunes en errance* ».

### ***Les « incasables »***

Une étude de 7 mois va être lancée en mai par la direction de la recherche du ministère. Ici également l'objectif est de « *cartographier* » : de qui est-il question, où, comment ?

L'articulation avec le groupe de travail associatif « *La nouvelle cordée* » est en cours (voir plus bas au chapitre « *La nouvelle cordée* »).

### ***La prévention des ruptures de fin de prises en charge***

C'est le dossier appelé classiquement « *Sorties d'ASE* ».

L'Observatoire National de l'Enfance en Danger prépare un document de synthèse à partir de la « *littérature* » existante.

7 départements pilotes-expérimentaux sont au travail, à chaque fois avec les 3 acteurs publics concernés : Etat-DDCS, Conseil Général-ASE, Ministère de la Justice PJJ et SPIP. Ce sont l'Isère, les Landes, la Meurthe et Moselle, Paris, la Seine-Maritime, l'Essonne, le Val de Marne. Dans chacun de ces départements des référents DDCS sont identifiés (coordonnées fournies sur demande).

Les premiers travaux ont porté sur la « *fluidité* » des sorties pour éviter le passage à la rue, avec une attention aux procédures des SIAO.

Il y a aussi la constitution de « *cohortes* » de 16-18 dont le devenir serait observé de près. Cela s'articule également avec le tout récent Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et

pour l'inclusion sociale présenté le 3 mars 2015, dont un des points porte sur la prévention des ruptures des 16-25 ans. Donc une relance des Contrats Jeunes Majeurs ? A rapprocher des incasables, aussi.

Par contre, il n'apparaît pas de façon flagrante des capacités d'autocritique de la part des ASE et de la PJJ sur leurs façons internes de fabriquer de l'échec par leurs modes de prises en charge et d'attentions.

Il n'apparaît pas non plus d'ouvertures aux structures au travail avec des jeunes majeurs en dérive, les groupes de travail restant dans des « *entre-soi* » limités aux structures actives en protection de l'enfance. Ce qui fait que les connaissances disponibles sur l'effet des parcours de protection sont ignorées.

La machine n'est pas prête à se réformer !

### **Les « jeunes vulnérables »**

Une mise à jour du plan interministériel pour la jeunesse est évoquée, avec un volet clair et net « *Jeunes vulnérables* ». Ceci avait été refusé dans le premier Plan car il devait porter sur « *toutes les jeunesses* ».

On sait ce qui en a été, et l'oubli des plus en difficulté, sauf à la marge, dans l'ensemble des projets développés.

On évoque des pistes à suivre, sur lesquelles le réseau est déjà au travail : diversifier les offres jobs-boulot-hébergement-logement, soutenir la mise en place d'espaces de concertation-coordination locaux, revisiter le fonctionnement essentiellement administratif de la fonction « *référént unique* » du SIAO.

### **« Quelles propositions faites-vous ? »**

Questions de synthèse posées en fin de rencontre.

- 1- Prendre en compte les préconisations du rapport « *Jeunes en errance et addictions* » de juin 2013.
- 2- Voir comment rendre réellement efficace la notion de « *référént* » prévu dans la mise en œuvre des SIAO, au-delà d'une simple fonction de coordination administrative.
- 3- Ne pas se satisfaire de « *maraudes* », au détriment du travail de rue effectué en profondeur par des professionnels.
- 4- Diversifier les offres d'« *habiter* », ne pas se focaliser uniquement sur la conception normative du logement.
- 5- Renforcer les dispositifs d'accès immédiat à des jobs de courte durée.
- 6- Aider à la constitution d'espaces locaux de coordination, de concertation, associant tous les acteurs concernés par l'errance.
- 7- Renforcer les moyens du réseau national...

## **LE RÉSEAU « JEUNES EN ERRANCE » EN 2015**

---

### **La convention CEMÉA-DGCS**

Les actions réalisées en 2014 s'inscrivent pleinement dans les prévisions de la convention 2014-2016 CEMÉA-DGCS. Elles ont été présentées à la DGCS. Tout va bien de ce côté.

La « tranche » 2015 va les prolonger et va prendre en compte les besoins de la DGCS. On peut donc anticiper : Hébergement-logement. « Sorties d'ASE ». Incasables. Garantie Jeunes. Jobs courts et situations de travail.

Reste à savoir quel sera le montant du financement 2015...

### **Les rencontres nationales 2015**

Il faut pour cela que le réseau reste suffisamment financé en 2015...

Elles pourraient avoir lieu à Saint Etienne en octobre, accueillies par la mairie de Saint Etienne, en coordination avec l'association Rimbaud (Addictions) et les acteurs locaux « Errance ».

### **L'après 2016**

La convention CEMÉA-DGCS viendra à échéance fin 2016. On peut estimer logique de penser déjà à une reconduction, les besoins ne seront pas éteints !

Cette reconduction devra prendre en compte le départ progressif de l'animateur du réseau, que son grand âge appellera à d'autres investissements. Il va donc falloir travailler dès 2015 sur le réseau que nous souhaitons avoir après 2016, sur sa fonction, et sur la façon (différente) de le faire vivre, de le porter...

## **LA « NOUVELLE CORDÉE »**

---

Les fidèles lecteurs de Fernand Deligny se souviendront peut-être. Rappel.

Dans les années 1950, Deligny et quelques autres montent un réseau national d'accueil d'« incasables » appuyé sur les Auberges de Jeunesse, qui étaient à l'époque de vrais lieux de vie et d'accueil pour les jeunes. L'État suit et bricole les financements de prise en charge ; c'était l'époque bénie où il n'y avait pas 97 politiques de protection de l'enfance différentes et territorialisées. Ca a duré un temps, puis ça s'est tari.

Un groupe de travail professionnel et associatif s'est récemment constitué : CREAL Paris avec Jean-Yves Barreyre, Jacques Ladsous, des professionnels-militants responsables de lieux de vie et d'accueil (LVA), et CEMÉA-Réseau Errance.

L'idée est de relancer le principe d'un « réseau » d'accueil rapidement mobilisable avec des structures assez tolérantes et contenant pour accueillir et aider ces ingérables. C'est administrativement très complexe avec la départementalisation de l'action sociale, et avec la normalisation rampante qui s'est emparée de tout le secteur, et qui touche aujourd'hui les LVA. Mais ça avance doucement, par la base, avec des LVA qui se disent prêts à accueillir et des éducateurs en protection de l'enfance qui poussent auprès de leurs administrations. Ca avance aussi par un lobbying efficace auprès des parlementaires et des ministères.

A suivre dans les prochains bulletins.

## **LA « GARANTIE JEUNES »**

---

Le monstre continue d'avancer...

8 600 attributaires fin 2014, 50 000 prévus fin 2015 et 100 000 à l'horizon 2017 selon le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale présenté le 3 mars 2015.

Toujours piloté par le Ministère du Travail avec des liens très « diffus » avec la DGCS, ce dispositif géré par les Missions Locales est peut-être adapté à ceux qui sont prêts à entrer dedans et à se conformer aux exigences de normalité et d'adaptation qu'il impose.

Quant aux autres...

Des sondages faits au sein du réseau Errance et par la FNARS-Jeunes montrent que les structures de terrain (Accueils de jour, CHRS, CAARUD, Prévention spécialisée) des territoires pilotes ont été très peu contactées et informées par les Missions Locales, pour la plupart refermées sur leurs files actives. Il semble que cela change pour partie avec la « tranche » ouverte en 2015, mais ce changement est peut-être plus lié au volontarisme partenarial de quelques Missions Locales qu'à une volonté institutionnelle nationale d'ouverture.

Ceci étant, il n'est pas interdit aux structures de terrain des territoires élus de se manifester auprès de leur Mission Locale...

Pour savoir qui est éligible, le texte de référence est en ligne :

[http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/liste\\_territoires\\_-\\_garantie\\_jeunes.pdf](http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/liste_territoires_-_garantie_jeunes.pdf)

## HÉBERGEMENT ET LOGEMENT

---

Le groupe technique de la DIHAL (Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées) continue son travail. Les identifications de pratiques novatrices ont eu lieu, dont certaines portées par des structures du réseau « *Jeunes en errance* ».

L'analyse de ces pratiques est en cours, pour une diffusion prévue à partir de l'été 2015.

Le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale présenté le 3 mars 2015, toujours le même, prévoit une forte réduction des nuitées hôtelières sur 5 ans au profit du développement de « *solutions alternatives* ». Il s'agirait principalement du développement de lits de stabilisation, isolés ou en « *villages* », et de dispositifs novateurs d'accès à l'hébergement-logement par bail glissant. À vérifier.

D'autre part, la DIHAL vient d'organiser une journée de travail « *Habitats temporaires, des outils pour l'insertion et l'accès aux droits ?* ». Cinq expérimentations solides ont été présentées et décortiquées, destinées essentiellement à des Roms et plus globalement à des personnes venues d'Europe de l'Est et vivant dans des « *habitats indignes* ».

Ces expériences de « *villages* » de chalets, d'algecos... sont portées par des communes, des conseils généraux, des bailleurs sociaux, et par ADOMA. Elles sont très en avance sur ce qui est connu et pratiqué dans le secteur de l'urgence sociale, avec un très gros travail sur les installations matérielles (viabilisation, bâti...), sur les modes de gouvernance, sur les financements, sur les préparations à la sortie dès l'entrée...

En ouverture des travaux, Sylvain Mathieu, nouveau délégué interministériel en charge de la DIHAL, déclarait (notes personnelles) : « *les habitats modulaires sont un sujet qui monte, et qui fait discussion. Sans être la panacée, il est possible que cette forme d'habitat concoure pour partie à répondre à des besoins actuellement non satisfaits à la fois par absence quantitative d'offres et par particularité des besoins. Cinq questions reviennent régulièrement et sont à travailler :*

- *Le mauvais souvenir des cités de transit, bâtis devenus pérennes, dégradés, sans accompagnement social. Il faut travailler sur le caractère temporaire et sur la continuité de la qualité des espaces offerts.*
- *Ce serait une politique du logement au rabais. L'inquiétude est légitime. Mais il faut développer des réponses diversifiées, en dehors de la réponse trop normative*



*hébergement en CHRS-location d'un appartement classique en ville.*

- *Cela questionne ce qu'est l'habitat. La France a une tradition de « bien solide », peut-être une société mobile est-elle en développement sur d'autres concepts, avec d'autres formes architecturales.*
- *Le modèle économique est intéressant : nettement moins coûteux que la construction lente et longue de logements sociaux, aux loyers de toute façon trop élevés. Et c'est une réponse rapide : en quelques mois, on peut loger décemment dans un système individuel-collectif. Reste la question du coût d'usure ; les débats montraient un amortissement possible sur 5 ans. Quant aux coûts de fonctionnement, entretien et accompagnement social, ramenés en prix de journée, ils sont autour de 30-35 euros. Soit moins qu'un CHRS.*
- *A qui cela s'adresse-t-il ? Directement aux urgences de fermeture des campements et des squats indignes. Egalement à l'évolution des financements des modes d'hébergement dans le cadre de la volonté de réduire les nuitées hôtelières. Mais aussi comme des alternatives et des compléments aux offres classiques CHRS-stabilisation.*